



Caen



ouest-france.fr du 24 août 2020



Quotidien Ouest-France du 25 août 2020



594 mots

# L'accès aux études de santé a été réformé

Organisé par le Tutorat de santé, le stage préparatoire, pour les nouveaux étudiants en médecine, a débuté au Pôle de formation et de recherche en santé (PFRS), hier, à Caen.

## Témoignages

Gwendoline, étudiante en première année de licence de sciences de la vie, option santé

Cette rentrée va être très particulière. Le remplacement du concours de Paces (Première année commune aux études de santé) par un parcours de santé intégré dans des licences va beaucoup modifier l'organisation. Mais certainement pas la charge de travail ! Cette année va rester sportive et intense. Je suis prête à travailler dur, mais je suis stressée. Si j'ai bien compris, il faudra porter le masque en amphithéâtre pour se protéger du Covid-19. Ce n'est pas pour me déplaire.

Corentin, étudiant en première année de licence de droit, option santé

Ce stage préparatoire, encadré par le Tutorat santé, c'est une super idée ! On revoit des cours et des notions, cela va nous permettre d'être un peu plus confiant, mais j'appréhende un peu. Mener de front une licence et un parcours de médecine, même s'il a été allégé... J'espère que je pourrais tout gérer. Les mesures sanitaires ne sont pas agréables, mais clairement, c'est toujours mieux que d'être enfermé chez soi en distanciel. C'est plus la vie étudiante qui risque de changer. Terminé les soirées organisées par la fac.

Rayane, étudiant en première année de licence de sciences pour la santé, option santé

Je suis plutôt serein. Nous allons tout découvrir sur le tas. Là où je doute, c'est plus sur mes capacités de travail. Après plusieurs mois d'arrêt pendant le confinement, j'espère ne pas avoir trop perdu de mémoire et d'efficacité pour travailler. Car je vais en avoir besoin. Pour les conditions sanitaires, l'avantage, c'est qu'avec un siège de distance entre chacun, on sera beaucoup plus concentré.

Manon, membre du Tutorat santé de Caen et étudiante en troisième année de médecine

Les étudiants nous posent beaucoup de questions. On essaye de les rassurer le plus possible. Ce matin, nous avons fait une visite des locaux avec eux pour qu'ils puissent commencer à prendre leurs marques avant la rentrée. De notre côté, nous avons dû nous adapter à la réforme pour pouvoir les accompagner. Depuis janvier, nous faisons des groupes de travail pour comprendre le nouveau système et proposer des activités adaptées. La seule chose que l'on peut difficilement prévoir et anticiper à notre échelle, c'est l'évolution des règles sanitaires à la fac.

Cette rentrée sera inédite pour les premières années de médecine. Terminé le numerus clausus et l'exigeant concours de la Paces (Première année commune aux études de santé). Avec le plan Ma santé 2020, annoncé par Emmanuel Macron en septembre 2018, et adopté en juillet 2019, le dispositif d'accès aux études de médecine a été réformé. Désormais, les futurs médecins doivent s'inscrire dans une licence à la fac (droit, biologie, Staps) et suivent un parcours santé en parallèle. Pour intégrer, en deuxième année, l'un des parcours d'études de médecine (Médecine, maïeutique, dentaire, pharmacie), il faut valider sa première année et obtenir une moyenne établie par l'université et l'ARS (Agence régionale de la santé) qui détermine le nombre de places disponibles.

Pas de changement pour ceux qui redoublent ou triplent la première année de médecine. Ils passeront encore une fois le concours de la Paces. Avant sa disparition définitive.

Thibaud HUE.



Ces étudiants viennent d'assister à une réunion de présentation de la vie étudiante, organisée par le Tutorat santé de Caen. Ouest-France



Dans l'amphithéâtre., il faudra porter le masque et occuper un siège sur deux. Ouest-France